

Vincent MALGRAS  
Pépinières Passion Pommes  
3 rue de COURTIEUX  
80220 FRETTEMEULE  
03 22 26 13 77  
vincent.malgras123@orange.fr  
Certification ECOCERT  
Licence N°65845/12 P



AMAP du Potager  
Siège :  
3 place DEWAILLY  
80 000 AMIENS  
amap@amapdupotager.fr  
Site : www.amapdupotager.fr

Référente : Valérie DOMONT  
Portable : 06 82 30 75 30

## **Contrat d'engagement AMAP « POMMES et JUS de POMMES » SAISON 2017-2018**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

### Engagements du producteur :

- ✓ Livrer des produits frais de saison issus de sa production
- ✓ Avoir une production certifiée Agriculture Biologique (AB).
- ✓ Etre transparent sur ses méthodes de travail.
- ✓ Etre présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- ✓ Accueillir les adhérents de l'AMAP sur l'exploitation au moins une fois pendant la saison d'engagement.

### Engagements de l'adhérent :

- ✓ Etre adhérent à l'association «AMAP du Potager », cotisation annuelle de 10€.
- ✓ Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- ✓ En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier (trocpanier permet de revendre ou d'échanger son panier en écrivant un mail à trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).
- ✓ Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- ✓ Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison et l'assemblée générale.
- ✓ L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.

### Engagements communs :

- ✓ Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les adhérents (ou leur représentant) et les producteurs.

### Il y aura QUATRE distributions :

**JEUDI 12 OCTOBRE 2017, JEUDI 9 NOVEMBRE 2017, JEUDI 14 DECEMBRE 2017 et JEUDI 11 JANVIER 2018** de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 Square des 4 chênes à AMIENS.

### Produits et Prix :

#### Pommes :

Le producteur propose des pommes de variétés anciennes (5 à 10 variétés), des pommes à couteau et des pommes à cuire.

Le choix se fait sur place lors de la distribution.

Le prix est de 2,10 € / kg de pommes TTC.

#### Jus de pommes :

Le producteur propose des jus de pommes conditionnés en carton de 6 bouteilles d' 1 litre.

Le carton de 6 litres est vendu 16 € TTC.

Vincent MALGRAS est également pépiniériste, la vente de pommiers s'effectuera à partir de décembre 2017, merci de vous adresser directement au producteur si vous êtes intéressé.

**QUANTITES :**

	Pommes (2,10 € / kg)		Carton(s) de 6 litres de Jus de Pommes (16€)
OCTOBRE	.....	██████████	██████████
NOVEMBRE	.....	██████████	██████████
DECEMBRE	.....	██████████	██████████
JANVIER	.....	JANVIER	.....
Total Kg Pommes	.....X 2,10 €	Total cartons	.....X 16€
Sous Total Pommes	.....	Sous Total Jus	.....
<b>TOTAL à PAYER</b>			

**Règlement :**

- Espèces
- Chèque(s) à l'ordre de Vincent MALGRAS

**Paiement :**

Montant(s)	Prélèvement(s)	N° de chèque(s)
	Octobre	.....
	Novembre	.....
	Décembre	.....

**Coordonnées (en majuscule):**

NOM + Prénom : .....

ADRESSE E-mail (en majuscule) : .....

Téléphone : .....

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à .....

le .....

**Signature adhérent :**

**Signature producteur :**